

APPEL A CANDIDATURES

Catalogue des professionnels de la rénovation énergétique en copropriété

Objectifs de ce catalogue :

Promouvoir / renforcer la visibilité de l'offre d'accompagnement locale de la rénovation énergétique (bureaux d'études, architectes, maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage) intervenant en copropriété et œuvrant sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Cet appel à candidature intervient dans le cadre du programme Rénovons Collectif porté localement par la Métropole du Grand Nancy et l'ALEC Nancy Grands Territoires.

Candidatez !

POUR QUI ?

- ▶ Architectes et maîtres d'œuvre,
- ▶ Bureaux d'études thermiques,
- ▶ Assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO).

POUR QUEL INTERET ?

Les lauréats de l'appel à candidatures bénéficieront :

- ▶ d'une place dans le **catalogue** distribué par les conseillers France Rénov' de l'ALEC aux copropriétés désireuses d'engager un projet de rénovation énergétique ambitieux (avec un objectif d'au moins 35% d'économies d'énergie),
- ▶ d'une **promotion/visibilité** : présence sur les réseaux sociaux et sites web des partenaires, visites de site de chantiers exemplaires en lien avec l'Espace France Rénov', invitation aux réunions publiques auprès des habitants,
- ▶ d'un **accompagnement des conseillers France Rénov'** et d'un accès à des formations pour sécuriser le montage financier des opérations de travaux en copropriété (mobilisation des subventions, montage de dossiers EcoPTZ...).

POUR QUELLES EXIGENCES ?

L'appel à candidatures permettra de référencer des offres en capacité d'intégrer les prestations suivantes :

- ▶ **Pour les bureaux d'études** : disposer du label RGE « bâtiments collectifs » et donc être capables de proposer des offres d'études énergétiques compatibles avec les exigences de MaPrimeRénov' Copropriété, CEE « rénovation globale » et éco-prêt à taux zéro collectif (voir annexes 1, 2 et 3).
- ▶ **Pour les architectes** : avoir une expérience en rénovation de copropriétés ou à défaut une expérience sur des projets de rénovation énergétique performante en lien avec l'habitat collectif (rénovation de logements sociaux, projets participatifs, etc.). Avoir suivi un module de formation FeeBAT ou formation équivalente (fournir attestation de formation et programme) et être capable de remplir, en lien avec le bureau d'études, le mémoire technique exigé par Climaxion (voir annexe 4).
- ▶ **Pour les AMO** : avoir une expérience en accompagnement financier et technique sur des projets de rénovation énergétique ou être référencé auprès de la DDT 54 en tant qu'AMO MaPrimeRénov' Copropriété.

SUR QUELS CRITERES DE SELECTION ?

Les critères ci-dessous serviront à identifier le potentiel du candidat et des pistes de développement :

- ▶ **Localité** : le catalogue a pour but de proposer aux copropriétés un annuaire de professionnels « locaux ». Les candidats devront donc être installés sur la Métropole du Grand Nancy ou pouvant justifier de moyens d'interventions sur la métropole,
- ▶ Justifier d'une **expérience technique**, d'une référence de projet en copropriété ou rénovation énergétique,
- ▶ **Capacité de synthèse et de pédagogie** afin de tenir un discours synthétique, audible par le grand public (copropriétaires et membres du conseil syndical),
- ▶ **Capacité et ouverture à la discussion** avec les différentes parties prenantes pour adapter les scénarii de travaux en fonction des attentes de chacun,
- ▶ **Capacité à fédérer**, travailler avec différents corps d'état autour de la rénovation performante.
- ▶ **Capacité d'interaction** avec les acteurs de la rénovation : volonté de travailler en réseau et de partager son expérience.

QUI DECIDE DES ENTREPRISE REFERENCEES ?

Un comité de décision réunissant les partenaires suivants :

- ▶ Métropole du Grand Nancy,
- ▶ Région Grand Est,
- ▶ Envirobat Grand Est,
- ▶ ALEC Nancy Grands Territoires.

COMMENT POSTULER ?

La candidature se fera via un questionnaire de candidature en ligne (à remplir seul ou lors d'un rendez-vous ou d'un entretien téléphonique avec l'animateur du programme) : [LIEN PAGE CANDIDATURE](#)

Les candidatures devront être transmises au plus tard le 30 novembre 2023 à 23h.

QUEL ENGAGEMENT POUR LES CANDIDATS ?

Les candidats sélectionnés devront s'engager à :

- ▶ Être présents aux réunions prévues pour les lauréats (voir calendrier ci-dessous),
- ▶ Faire participer les représentants des entreprises à d'éventuelles formations prises en charge par les OPCA et les financeurs du programme (sur la base du volontariat),
- ▶ Travailler de manière transparente avec la Métropole du Grand Nancy et l'ALEC sur les offres commerciales et techniques proposées aux copropriétés mises en relation par les conseillers France Rénov'.

CALENDRIER

Novembre 2023 : Ouverture des candidatures.

Décembre 2023 (dates à définir) : Sélection des candidatures par le jury + réunion/formation sur la rénovation énergétique en copropriété pour les lauréats intéressés.

Décembre 2023 – Janvier 2024 : Lancement d'une communication auprès du grand public autour de la rénovation basse consommation en copropriété : article de presse et campagne de communication pour la présentation du catalogue.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Nancy Grands Territoires
10 Promenade Émilie du Châtelet - 54000 NANCY

Animateur du programme : Bérenger BIRCKEL : mail : berenger.birckel@alec-nancy.fr - Tél : 03 83 37 25 87

www.alec-nancy.fr